



En partenariat avec





CONFLUENCES

TERMES DE REFERENCE D'ÉVALUATION

SUMMARY TABLE

Nom du bureau pays	ROWCA
Numéro du contrat	CZZ 3487 01
Partenaires (si applicable)	Burkina Faso (AGED), Cameroun (COSADER, ALDEPA, AJED-MR), Côte d'Ivoire (AFJC, Amazones du Web), Madagascar (ASOS), Mauritanie (GNAP, ACSADE, UCFG), Tchad (ARDED), Région (AFAO)
Zone (pay/s, région/s)	Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mauritanie, Tchad
Titre du projet	Contribuer à la sécurité nutritionnelle des populations vulnérables à travers une approche intégrée nutrition-santé en développant des actions préventives et en proposant des politiques publiques adéquates.
Secteur(s)	Sécurité Nutritionnelle, Renforcement des Systèmes de Santé et Couverture Santé Universelle, Genre, Société Civile/ Partenariat et Plaidoyer
Durée	4 ans
Date de début	01 septembre 2022
Date de fin	31 août 2026
Bailleur	Agence Française de Développement (AFD)
Type d'évaluation	Evaluation mi-parcours
Dates de l'évaluation	Septembre - novembre 2024

ACCRONYMES

ACF : Action contre la Faim

AFD : Agence Française de Développement

CPP : Convention de partenariat pluriannuel

CSU : Couverture santé universelle

I-OSC : Initiative OSC de l'AFD

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères de la France

NIPPA : Nutritional Impact Pathways Participatory Analysis (Analyse Participative des chemins d'impact nutritionnel)

OBC : Organisation à base communautaire

OSC : Organisation de la société civile

PROACT : Programme d'« Appui au Renforcement des Dispositifs de Préventions et de Gestions des Crises Alimentaires et Nutritionnelles en Afrique de l'Ouest et au Sahel »;

PROGRESS : Programme de Résilience et de Cohésion Sociale au Sahel

ROWCA : Bureau régional d'ACF pour l'Afrique de l'Ouest et du centre

RSS : Renforcement des systèmes de santé

I. INFORMATION SUR LE PROJET

I.1 RESUME DU PROJET

ACF est un acteur majeur de la lutte contre la sous-nutrition qui intervient dans plus de 50 pays et son expertise est reconnue. Le Plan Stratégique International (ISP 3 - 2021-2025) du réseau ACF propose de poursuivre l'évolution de son mode opératoire qui, en plus de maintenir un haut niveau d'intervention, souhaite agir en partenariat avec les organisations de la société civile (OSC) des pays concernés et influencer les politiques publiques pour modifier les causes structurelles de l'insécurité nutritionnelle.

Dans cet objectif, ACF a élaboré le programme Confluences. Actuellement dans sa deuxième phase, le programme vise à appuyer la mise en œuvre de l'ISP3 et "bonifier" les interventions d'ACF dans 13 Districts Sanitaires de 6 pays d'Afrique. L'Agence française de développement a accepté d'accorder son soutien à ce programme via le mécanisme Initiative OSC (I-OSC) et l'instrument des conventions de partenariat pluriannuel. La convention de partenariat pluriannuel (CPP) est un instrument de financement stratégique du dispositif I-OSC mis en place par l'AFD en 2017 et qui vise à sortir de la logique de financement de projets. Elle constitue donc avant tout un appui institutionnel et budgétaire global à un « acteur français » dont le savoir-faire est avéré et qui doit lui permettre de renforcer sa structure, ses compétences, sa contribution aux objectifs de développement durable (ODD) et d'opérationnaliser sa stratégie pluriannuelle sur la thématique appuyée par la CPP et d'intérêt partagé. La CPP vise en effet à soutenir les OSC françaises dans une logique de renforcement stratégique et partenarial via un appui budgétaire pluriannuel de quatre ans (renouvelable). La CPP finance ainsi les OSC dans la durée sur la base d'un programme stratégique pluriannuel sectoriel assorti d'objectifs, d'axes stratégiques d'intervention et d'indicateurs de résultats. La CPP doit permettre de financer toutes les dimensions qui servent la stratégie sectorielle : interventions de terrain, plaidoyer, renforcement de compétences internes et externes, partenariats, productions de connaissances, expérimentations/innovations, capitalisation, communication. Dans chacun des 6 pays du projet, une ou plusieurs OSC-partenaires sont associées à la réalisation du programme. La plupart des OSC sont partenaires d'ACF depuis plusieurs années (4 à 5 ans) et plusieurs d'entre-elles ont participé à la mise en œuvre de programmes précédents financés sur le même mécanisme.

I.1. OBJECTIFS DU PROJET

Objectifs du projet	<p>Objectif global : Contribuer à la sécurité nutritionnelle dans les 6 pays suivants : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mauritanie, Tchad</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. OS1 : Améliorer la prise en considération des facteurs sous-jacents de la sous-nutrition dans les programmes et politiques des équipes ACF, la société civile et les États 2. OS2 : Renforcer les services déconcentrés de santé, nutrition, santé mentale et d'eau, d'hygiène et d'assainissement, notamment via la prise en compte de la voix de la société civile et des communautés dans la gouvernance des systèmes de santé, de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (EAH). 3. OS3 : Promouvoir la prise en compte de la sécurité nutritionnelle dans les instances de gouvernance française et internationale
----------------------------	--

Résultats
attendus et
indicateurs
clés

Objectif Spécifique 1 :

Résultat 1 : Renforcer la qualité des connaissances sur les facteurs sous-jacents de la sous-nutrition via des diagnostics, études, évaluations et assurer la capitalisation et diffusion des pratiques au sein du réseau ACF et de ses partenaires.

Indicateurs : 1) Le nombre et types d'études et de diagnostics réalisés et publiés est de 15. 2) Le nombre des travaux (Diagnostics RSS/études) réalisés en partenariat avec les communautés et les OSC est de 10.

Résultat 2 : Appuyer le développement d'approches transformatrices des normes du genre dans la prise en compte de la sous-nutrition.

Indicateurs : 1) Le taux de femmes en responsabilité au sein des OSC et OBC partenaires passe de 10 à 25%. 2) Le nombre de mécanismes de gestion des plaintes Violences Basées sur le Genre (VBG) fonctionnels passe de 0 à 3 (pour les 6 pays). 3) Le revenu additionnel généré par les diverses activités économiques initiées par le projet (baseline-endline à déterminer en début de projet). 4) Le nombre de femmes/hommes dont les enfants ont été victimes/exposées à la sous-nutrition qui bénéficient des activités économiques initiées par le projet (endline-baseline à déterminer en début de projet).

Résultat 3 : Renforcer l'engagement de la société civile auprès des instances décisionnelles du niveau local au niveau global.

Indicateurs : 1) Le taux des recommandations, issues des plans de renforcement coconstruit avec les OSC-partenaires, qui sont mis en œuvre avant la fin du projet est supérieur à 50%. 2) Le taux des instances de co-gestion santé fonctionnelles (COGES et autres) et disposant de stratégies de financement de leurs activités (subventions ou AGR) passe de 30 à 60%. 3) Le nombre d'alliances établies sur les sujets plaidoyers portés par ACF et par ses partenaires OSC-OBC (endline-baseline à déterminer en début de projet).

Objectif Spécifique 2 :

Résultat 1 : Développer et piloter les stratégies de renforcement des systèmes de santé (nutrition, santé et santé mentale, EAH) dans les DS ciblés pour une meilleure prise en charge des causes de la sous-nutrition.

Indicateurs : 1) Le taux de plans d'actions RSS comprenant le package minimum EAH passe de 0% à 90%. 2) Le taux de plans d'action RSS qui intègrent une stratégie de résilience face aux chocs passe de 0% à 70%. 3) Le nombre de projets d'Hydraulique Villageoise fonctionnels dans les DS ciblés passe de 0 à 2.

Résultat 2 : Renforcer la participation et la prise en compte effective des priorités des communautés et de la société civile dans la gouvernance de système de santé (inclusivité).

Indicateurs : 1) Le nombre d'OSC-OBC fonctionnelles et partenaires du projet passe de 8 à 12. 2) Le nombre d'OSC-OBC associés au système de santé local passe de 0 à 8. 3) Le taux de réunions de gouvernance des systèmes de santé du district en présence d'OSC-OBC passe de 0 à 50%. 4) Le nombre de campagnes plaidoyer initiées/portées avec les OSC-OBC est de 8.

	<p>Objectif Spécifique 3 :</p> <p>Résultat 1 : ACF tire les enseignements des approches innovantes soutenues et les diffuse auprès de ses partenaires. Indicateurs : 1) Le nombre d'analyses multi pays publiées est de 2. 2) Le nombre de séances (ateliers, webinaire, conférences) de partage des résultats et recommandations est de 4.</p> <p>Résultat 2 : Un dialogue partenarial plus étroit est développé avec la France. Indicateurs : 1) Le nombre et le type de réunions bilatérales et techniques organisées entre ACF/ AFD et le MEAE et celles à l'intention des partenaires de l'UE est de 12. 2) Le nombre de notes de recommandations adressées à l'AFD-MEAE et à l'UE en faveur de la nutrition est de 4. 3) Le nombre de stratégies coconstruites par ACF-AFD-MEAE et d'autres représentants de la société civile en faveur de la nutrition et de l'approche RSS et de la CSU est de 2.</p> <p>Résultat 3 : Contribuer à une meilleure prise en compte de la sécurité nutritionnelle dans les financements multilatéraux et enceintes de coordination multilatérales. Indicateurs : 1) Le nombre d'initiatives de plaidoyer (campagnes, évènements, publications...) menées par ACF et ses partenaires est de 4. 2) Le nombre d'engagements politiques de haut niveau (verbaux ou écrits) avec des décideurs au niveau global, national sur les enjeux de sécurité nutritionnelle est de 3.</p>
<p>Principales activités implémentées</p>	<p>Voir cadre logique en annexe 1 des présents TDRs</p>

- Cette évaluation mi-parcours est la première de la phase 2 en cours. La phase 1 du projet (1^{er} juillet 2018 – 31 août 2022) a fait l'objet d'une évaluation mi-parcours (interne réalisée par ACF UK) et d'une évaluation finale externe.

L2 STATUT DU PROJET

Le projet a été signé le 14/12/2022, pour une période de réalisation de 4 ans (01 septembre 2022 – 31 août 2026). Cette évaluation mi-parcours est la première de la phase 2 en cours. La phase 1 du projet (1^{er} juillet 2018 – 31 août 2022) a fait l'objet d'une évaluation mi-parcours (interne réalisée par ACF UK) et d'une évaluation finale externe.

Après la première année de mise en œuvre du projet, (septembre 2022 – août 2023), 49% du budget a été exécuté. La mise en œuvre des activités du projet se déroule bien. Cependant, on note un retard dans la réalisation des activités de certains projets socles¹, pour plusieurs raisons, selon les contextes des pays d'intervention. Ainsi, au Burkina Faso, c'est la situation sécuritaire et la suspension de l'aide bilatérale française qui a impacté la mise en œuvre de Confluences et du projet socle le YERETALI ; au Cameroun, c'est la signature de certains projets socles qui a retardé la mise en œuvre des activités et la signature des MoU avec les partenaires de mise en œuvre.

On note aussi l'extension de la zone d'intervention du projet dans deux autres régions en Mauritanie (le Golgol et le Hodh Ech Chargui), ce qui a amené le nombre total de districts

¹ Autres projets à travers lesquels ACF intervient dans différents secteurs (Santé/nutrition, Sécurité alimentaire et moyens d'existence, Eau, Hygiène et Assainissement, etc.) et qui ont une complémentarité avec le programme Confluences.

sanitaires (DS) couverts par le projet de 13 à 18 avec l'ajout du DS de Kaedi dans le Golgol et ceux de Nema, Amourj, Djigueni et Bassikounou dans le Hodh Ech Chargui.

II. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

II.1 JUSTIFICATION DE L'ÉVALUATION

Une évaluation mi-parcours est prévue à la fin de la première tranche du projet, suivie d'une évaluation finale qui couvrira les 4 années du projet à la clôture de la tranche 2.

Ces deux évaluations s'inscrivent dans une démarche de transparence et de redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires, des partenaires, de l'organisation ACF et du bailleur, en conformité avec la politique d'évaluation d'Action Contre la Faim.

L'évaluation à mi-parcours, réalisée à la fin de la première tranche, vise à mesurer les progrès accomplis, identifier les défis rencontrés et formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité et l'efficience des activités dans la deuxième tranche. Elle permettra également d'ajuster les stratégies et articulation des activités en cours de route le cas échéant pour maximiser l'impact du projet et garantir que les objectifs initiaux soient atteints. Cette évaluation est essentielle pour assurer une gestion adaptative et réactive du projet, en tirant parti des leçons apprises et en apportant des corrections nécessaires pour optimiser les résultats attendus.

II.2 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

II.2.1. Objectif Général

Cette évaluation à mi-parcours a pour objectif de fournir à Action contre la Faim et à ses partenaires de mise en œuvre des informations permettant d'apprécier les **résultats** obtenus par le projet après 24 mois de mise en œuvre. Elle vise à dégager les **enseignements** tirés de la mise en œuvre de l'intervention, à identifier, le cas échéant, les **ajustements** nécessaires aux actions en cours et/ou programmées en fonction des réalités du terrain et/ou de l'évolution du contexte, et à formuler des **recommandations** pour une éventuelle réorientation stratégique, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs attendus, ainsi qu'à la consolidation et la pérennisation des acquis.

II.2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- Apprécier la **performance** du programme par rapport à ce qui a été initialement prévu pour constater si et comment des facteurs externes ou internes ont influencé la mise en œuvre du programme (bilan des réalisations, progrès réalisés, résultats atteints par rapport aux objectifs fixés) ; Permettre une veille, observation, voire lancer des alertes si nécessaires sur le cadre stratégique reflété dans le programme et sa mise en application.
- Identifier les domaines clés nécessitant des améliorations et formuler des recommandations spécifiques pour renforcer l'**apprentissage opérationnel et organisationnel**, afin d'accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la cohérence et la durabilité du programme.
- Apprécier la qualité de la prise en compte des **aspects transversaux** : genre, plaidoyer, partenariat, jeunesse, gouvernance et redevabilité ;
- Apprécier l'évolution du modèle depuis la phase 1 du projet : une analyse exhaustive des modifications apportées au modèle de **gouvernance** depuis la phase 1, incluant les améliorations, les adaptations et les innovations introduites, sera effectuée, dans le but d'identifier les facteurs de succès et les défis rencontrés, orientant ainsi les stratégies futures du programme ;

- Evaluer le potentiel du « **cadre commun de résultats** » mis en place dans le cadre du NIPPA² comme élément central de la stratégie de sortie et les actions à développer pour le consolider.
- Définir des questions et recommandations préalables pour la définition d'une **stratégie de sortie du programme/ poursuite du partenariat stratégique avec l'AFD**, à partir de l'état des lieux, de la stratégie actuelle d'ACF et de l'évolution de celle-ci, ainsi que donner des recommandations sur le rôle que les partenaires devraient et pourraient jouer.

II.2.3. Les résultats attendus de l'évaluation

- Production d'une documentation complète et structurée de la **contribution de Confluences à l'opérationnalisation de la stratégie d'ACF**, incluant des exemples concrets de renforcement des systèmes, des pratiques et des approches dans les domaines techniques, du partenariat, du plaidoyer et du genre.
- Production d'une documentation sur la contribution de Confluences au développement et/ou à l'opérationnalisation de **politiques publiques/stratégies** (ou autres) dans les différents pays.
- Une évaluation rétrospective des avancées entre la phase 1 et la phase 2 est faite, mettant en lumière les évolutions dans le domaine du **partenariat**, avec une analyse des dynamiques partenariales et des influences positives ou négatives sur les positionnements au niveau des sièges, du réseau ACF et sur les partenaires eux-mêmes.
- Formuler des recommandations claires et pratiques pour améliorer la mise en oeuvre des **activités** de la tranche 2 pour chacun des objectifs, sur le modèle de gouvernance du projet et sur le système de suivi-évaluation.
- En particulier, une comparaison avec le modèle de **gouvernance** d'autres projets régionaux comme le PROGRESS, le PROACT sera réalisée pour ressortir les particularités et avantages/inconvénients de chacun, dans une optique d'apprentissage organisationnel.
- Des recommandations claires et pratiques pour la **stratégie de sortie du projet**, incluant une évaluation du « cadre commun de résultats » du NIPPA et des actions nécessaires pour le renforcer si pertinent, ainsi que la définition du rôle futur des partenaires dans cette stratégie sont formulées.
- Des recommandations spécifiques sont formulées pour renforcer **l'apprentissage opérationnel et organisationnel du programme**, visant à accroître sa pertinence, son efficacité, son efficience, son impact, sa cohérence et sa durabilité.
- Un cadre de réflexion est préparé concernant **la sortie du programme et les approches stratégiques possibles pour la poursuite du partenariat pluriannuel avec l'AFD**. Les mesures à mettre en oeuvre sur la seconde tranche du programme sont précisées et associées à un calendrier précis.

II.3 UTILISATION ET UTILISATEURS DE L'EVALUATION

Les résultats de cette évaluation à mi-parcours permettront d'identifier les réussites qui pourront être capitalisées puis mises à l'échelle pendant la tranche 2 du projet. Elle permettra aussi d'identifier et mieux comprendre les raisons de l'état d'avancée des indicateurs et de formuler des recommandations pour améliorer la mise en oeuvre pendant la tranche 2. Elle permettra aussi d'anticiper les axes de travail nécessaires à la définition de la période à l'issue du programme.

² Le NIPPA est une approche développée par ACF en vue de suivre et mesurer les effets et/ou l'impact du paquet d'interventions multisectorielles sur l'amélioration de la sécurité Nutritionnelle des individus, ménages et communautés

De manière pratique, les résultats de l'évaluation seront partagés lors de l'atelier de capitalisation de la tranche 1 du projet qui se tiendra en novembre 2024 en vue d'opérationnaliser les recommandations qui en seront issues.

II.3.1. Les utilisateurs directs

Les équipes ACF des missions, du siège et du bureau régional, les partenaires impliqués dans la mise en œuvre, les bailleurs (AFD et ceux des projets socles), les bénéficiaires du projet, les autorités des pays couverts et les parties prenantes directes du programme (l'équipe de coordination et le COPIL).

II.3.2. Les utilisateurs indirects

Le réseau Action contre la Faim, les donateurs, les organisations partenaires d'ACF non directement impliquées dans la mise en œuvre du projet, les autorités des pays d'intervention du projet, ainsi que les plateformes d'apprentissage humanitaires (tel qu'ALNAP - réseau d'apprentissage actif pour la redevabilité et la performance) pour l'amélioration de la performance de l'action humanitaire grâce au partage des apprentissages.

II.4 PLAN DE DISSEMINATION

Audience	Objectif	Moyens de diffusion	Forum	Personne en charge	Calendrier
<p>Identifier qui sera intéressé par le produit final de l'évaluation ?</p> <p>Qui doit être informé des principales conclusions ?</p>	<p>Qu'attendons-nous du partage des principaux résultats de l'évaluation ?</p> <p>Partage d'informations ?</p> <p>Contribution à la connaissance ?</p> <p>Des changements ?</p> <p>Des actions ?</p>	<p>Par exemple, partage de rapports, présentation et discussion, etc.</p>	<p>Identifions-nous un forum existant (par exemple, une réunion de coordination des bureaux nationaux) qui pourrait être utilisé pour diffuser les résultats ?</p>	<p>Qui est responsable de la diffusion ?</p>	<p>Quand la diffusion aura-t-elle lieu ?</p>
Comité de pilotage du projet	Suivi des recommandations de l'évaluation	Partage du document du rapport suivi d'une présentation par les consultants	Réunion du COPIL dédiée au partage des résultats de l'évaluation et mails Une demi-journée sera consacrée à l'appropriation des recommandations lors de l'atelier de capitalisation du projet	Coordinateur du projet COPIL	Après validation du rapport final d'évaluation
Pays couverts par le projet	Mise en œuvre des recommandations de l'évaluation, contribution à la connaissance	Partage du rapport final par mail	Réunion du COPIL dédiée au partage des résultats de l'évaluation et mails Atelier de capitalisation	Coordinateur du projet Points focaux pays	Après validation du rapport final d'évaluation
Comité de Suivi Technique (CST)	Dissémination et mise en œuvre des recommandations dans les différents pays et sièges	Discussions et opérationnalisation des recommandations au niveau des pays et des sièges. Contribution à l'atelier de capitalisation T1	Suivi et appui à la mise en œuvre des recommandations dans le cadre des activités d'appuis réguliers aux missions Atelier de capitalisation	Coordinateur du projet Membres du CST	Après validation du rapport final d'évaluation
AFD	Partage d'informations	Partage du rapport final par mail	Mail	Coordinateur du projet	Après validation du rapport final d'évaluation
Partenaires d'ACF dans le cadre du projet	Mise en œuvre des recommandations de l'évaluation, contribution à la connaissance	Partage du rapport final par mail	Réunion du COPIL dédiée au partage des résultats de l'évaluation et mails	Coordinateur du projet Points focaux pays	Après validation du rapport final

III. PORTEE DE L'EVALUATION

III.1. ELEMENTS COUVERTS PAR L'EVALUATION

L'évaluation portera sur l'ensemble des objectifs et des résultats du projet, ainsi que sur les aspects spécifiques liés au Partenariat, au Plaidoyer et à la Gouvernance. Elle expliquera comment la synergie et la convergence des actions ont contribué aux résultats obtenus jusqu'à présent, tout en identifiant les lacunes et les défis à relever pour la seconde tranche du projet.

III.2. QUESTIONS TRANSVERSALES

L'évaluateur/trice produira une analyse spécifique des réalisations et des enseignements tirés du programme concernant les aspects transversaux du genre, de la jeunesse et du changement climatique. De plus, l'évaluation abordera systématiquement d'autres questions transversales conformément aux politiques d'Action contre la Faim. En particulier, les préoccupations environnementales seront examinées pour évaluer l'impact écologique des activités du programme.

La participation de la communauté, des OSC locales et des autorités locales et nationales sera analysée afin de comprendre le degré d'engagement et de contribution des populations locales dans la mise en œuvre du projet. Le plaidoyer sera également évalué, en termes d'efficacité et d'impact des actions menées pour influencer les politiques et les pratiques. Cette approche exhaustive permettra de garantir que tous les aspects clés sont pris en compte, fournissant ainsi une évaluation complète et en adéquation avec la politique d'évaluation d'Action contre la Faim.

IV. APPROCHE ET QUESTIONS D'EVALUATION

Selon la politique d'évaluation et les lignes directrices d'Action contre la Faim, l'organisation adhère aux critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) pour évaluer ses programmes, projets et missions. Toutes les évaluations indépendantes doivent utiliser ces critères pour l'analyse des données et la rédaction du rapport final.

Les critères utilisés par Action contre la Faim sont : conception, pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité.

IV.1. CONCEPTION

Il s'agira de déterminer dans quelle mesure la planification initiale a été conçue pour répondre efficacement aux objectifs fixés, d'examiner l'adéquation de la stratégie adoptée, la pertinence des méthodes utilisées, et la cohérence avec les politiques et priorités d'Action contre la Faim et des pays de mise en œuvre. En évaluant ces aspects, l'évaluation identifiera les points forts et les axes d'amélioration pour garantir une mise en œuvre optimale et une meilleure appropriation par toutes les parties prenantes au cours de la tranche 2 du projet. L'évaluation répondra aux questions spécifiques suivantes :

- La conception du programme permettait-elle de répondre à l'objectif global affiché ?
- Quel est le niveau d'implication des sièges, missions et des partenaires dans la conception, la planification et la mise en œuvre des activités du projet ? Quels sont les points d'amélioration à tenir en compte dans la tranche 2 ?
- Quel est le niveau d'appropriation de cette CPP au sein d'ACF, dans les missions d'ACF, sur les projets socles et au sein des partenaires ?
- Quel processus de conception est le plus pertinent pour assurer la pleine implication de tous les niveaux de personnel d'ACF et de ses partenaires et l'appropriation du projet ? Quels sont les points d'amélioration à tenir en compte actuellement ?
- Quelles mesures ont été prises pour assurer un équilibre genre à tous les stades du projet (évaluation, conception et mise en œuvre) ? Comment ce processus pourrait-il être amélioré ?

- Les points de vue des bénéficiaires étaient-ils tenus en compte dans la conception du projet et la mise en œuvre des activités ? Quels sont les points à améliorer ?

IV.2. COHERENCE

En ce qui concerne la cohérence, l'évaluation vise à comprendre dans quelle mesure les interventions étaient cohérentes avec les politiques nationales de pays de mise en œuvre, les objectifs et les stratégies d'ACF et des organisations partenaires, ainsi que la complémentarité avec les interventions des partenaires humanitaires et de développement concerné. L'évaluation répondra aux questions spécifiques suivantes :

- Mesure selon laquelle les interventions sont cohérentes avec des interventions existantes, les politiques et stratégies globales et nationales des pays de mise en œuvre pour assurer la cohérence, optimiser les synergies et minimiser les duplications ?
- Le projet est-il cohérent avec la politique de sécurité nutritionnelle d'ACF et celle du pays ?
- Comment ACF a-t-elle maintenu les relations avec ses partenaires locaux ?
- Comment qualifiez-vous la complémentarité entre les projets socles et Confluences ?
- Comment qualifiez-vous l'équilibre entre les coûts supports et programmes dans le budget de Confluences pour permettre la réalisation des objectifs du projet ?
- Quels types de canaux de communication ont été utilisés au cours de cette période selon les différentes cibles identifiées (staffs ACF pays/siège, partenaires locaux /communautés, bénéficiaires directs et indirects, AFD/MEAE, acteurs étatiques/décideurs, communauté humanitaire/développement/recherche, les médias, etc.) et à quelle fréquence ? Quels sont les points d'amélioration à tenir en compte dans la tranche 2 du projet ?
- Comment le modèle de mise en œuvre (notamment la synergie entre Confluences et les projets socles dans le montage opérationnel) a-t-il fonctionné ? Quelles sont les forces et les faiblesses du modèle actuel ? Quelles sont les autres alternatives pour obtenir de bons résultats?

IV.3. PERTINENCE

Il s'agira de traiter de la qualité de la conception du projet, à savoir est-ce que la conception du projet aborde efficacement les problèmes et les besoins ? Est-elle conforme aux exigences des bénéficiaires et des priorités nationales des pays concernés. L'évaluation répondra spécifiquement aux questions ci-après :

- La conception globale du projet (y compris la définition des objectifs, des résultats et des activités) était-elle appropriée et adaptée aux besoins de la population et du contexte ? Quelles en étaient-les faiblesses et comment la planification de la tranche 2 du projet devrait-elle être améliorée ?
- La conception globale du projet (y compris la définition des objectifs, des résultats et des activités) était-elle appropriée et adaptée aux besoins des missions ACF, des partenaires de mise en œuvre et au contexte ? Si non, quelles étaient-les lacunes et comment la planification de la tranche 2 du projet devrait-elle être améliorée ?
- Est-ce que les actions concrètes mises en œuvre jusqu'à présent dans le cadre de ce projet au profit des communautés sont pertinentes au regard de leurs besoins identifiés ?
- Le projet s'insère-t-il dans les politiques nationales, priorités stratégiques des pays concernés et le contexte organisationnel ACF ?
- Le projet s'insère-t-il dans le contexte institutionnel et s'appuie-t-il sur les structures officielles afin de renforcer l'existant dans les pays concernés ? Quels sont les points à améliorer dans la tranche 2 du projet ?

- Les activités transversales et les apprentissages réalisés durant les deux premières années de mise en œuvre du projet avaient-ils une réelle valeur ajoutée ? Quelles sont les forces ? les Faiblesses, ainsi que les points d'amélioration pour la tranche 2 du projet ?

IV.4. EFFICIENCE

Cette section mesure l'optimisation de l'utilisation des ressources pour réaliser les activités du projet. C'est la mesure du rapport entre les ressources utilisées et les résultats jusqu'à présent obtenus dans le projet. Est-ce que les fonds, les capacités, le temps et autres ressources ont été utilisés d'une manière efficiente pour atteindre les réalisations actuelles du projet ? L'évaluation répondra spécifiquement aux questions ci-après :

- Les résultats obtenus sont-ils en adéquation avec les ressources utilisées (aussi bien RH que financières) ?
- Quelle a été la valeur ajoutée du partenariat local dans le projet au cours de cette période ? Comment l'apport de ces partenaires a-t-il été maximisé/optimisé ? Quels sont les points à améliorer au cours de la tranche 2 du projet ?
- Le mandat du comité de pilotage, des comités de suivi techniques, ainsi que leurs rôles sont-ils suffisamment clairs pour assurer une bonne orientation et une bonne gestion du projet ? Y a-t-il des choses à améliorer pour les rendre plus clairs et efficaces ?
- La gouvernance en place a-t-elle permis d'assurer une pleine appropriation du projet par ACF et ses partenaires ?
- Qu'est ce qui justifie les éventuels retards connus dans la mise en œuvre du programme dans ses différentes composantes pays/siège ? Qu'est-ce qu'il faudrait faire pour éviter ces retards/ mieux refléter les activités mises en oeuvre au cours de la seconde tranche du projet ?

IV.5. EFFICACITE

Il s'agira d'évaluer dans quelle mesure les activités du projet ont permis d'atteindre les résultats escomptés. Cela comprend une évaluation des principales réalisations du projet à ce jour par rapport à ses objectifs et les résultats escomptés jusqu'à présent. L'évaluation répondra spécifiquement aux questions spécifiques ci-après :

- Dans quelle mesure le programme a-t-il participé à la prise en charge des enfants de 0 à 5 ans en situation de malnutrition et des femmes enceintes dans les zones concernées au cours des deux premières années de mise en œuvre ?
- Dans quelle mesure les aspects liés au genre et protection ont-ils été jusqu'à présent pris en compte dans le projet ?
- Quelle est jusqu'à présent l'efficacité des actions et stratégies de plaidoyer et d'influences mises en place au niveau local, national, régional et international ?
- Le projet a-t-il atteint les résultats et les objectifs visés au cours de la période ? Si non, quelles sont les principales contraintes rencontrées par ACF et ses partenaires, et ces contraintes étaient-elles une conséquence de la mauvaise qualité de l'évaluation initiale des besoins et des contextes ? de la mauvaise conception du projet ? ou d'une mauvaise mise en œuvre ? Quels sont les principaux problèmes et quels seraient les points d'amélioration à appliquer au cours de la tranche 2 du projet ?
- Quels mécanismes sont en place pour garantir que les résultats atteints sont de la plus haute qualité possible et sont acceptables pour les bénéficiaires, pour l'organisation, pour le bailleur ?
- Le projet est-il bien coordonné en interne et en externe (autres ONG, politiques du gouvernement, bailleur, etc.) ? Quels sont les éléments à améliorer au niveau de la gouvernance ?

IV.6. DURABILITE

Il S'agira d'évaluer les facteurs clés qui influent sur la pérennisation des pratiques développées, la durabilité et le transfert des leçons et/ou activités du projet. La mission permettra de formuler des recommandations sur les options stratégiques clés pour l'avenir du projet, à savoir la stratégie de sortie, la réduction, la répliation, la mise à l'échelle, la suite du partenariat, les modifications importantes à la stratégie. L'évaluation répondra aux questions spécifiques ci-après :

- Le partenariat local et national est un des 5 principaux piliers des interventions d'Action contre la faim. Le partenariat avec les acteurs locaux a-t-il/va-t-il contribué à renforcer la pérennité et l'appropriation des interventions du projet ? Comment ACF a-t-elle entretenu ses relations avec ses partenaires locaux au cours de cette période ? Comment cela pourrait-il être amélioré pour les deux ans de mise en œuvre du projet qui restent ? Quels sont les meilleurs modèles à promouvoir afin de mieux intégrer les partenaires locaux ?
- Est-ce que les partenariats (entre ACF et ses partenaires) sont égaux au niveau de la participation, du plaidoyer et de la visibilité ? Quels sont les points d'amélioration possibles ?
- Quelles méthodes et types d'outils ACF et les partenaires ont-ils utilisés jusqu'à présent pour réfléchir et capitaliser leurs expériences de mise en œuvre ?
- Quelles activités ont été entreprises jusqu'à présent par ACF et les partenaires pour soutenir et diffuser l'apprentissage des expériences ? Quel bénéfice/plus-value cela a-t-il eu au niveau multi pays ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses de la façon dont ACF travaille avec ses alliés dans le domaine du plaidoyer, opérationnel, en termes d'apprentissage ?
- Dans quelle mesure les missions et leurs partenaires impliqués dans le projet, contribuent-ils d'une part à la durabilité des effets du projet et d'autre part à l'appropriation des résultats du projet ?
- Quelles sont les bonnes pratiques identifiées et comment sont-elles diffusées au sein de ACF et ses partenaires ? Dans quelles mesures ont-elles été valorisées dans le cercle vertueux pressenti ?
- Quels sont les principaux facteurs qui influent la viabilité ou la non-viabilité du projet ?
- Qu'est-ce qu'il faut faire pour renforcer les acquis du projet ?
- Dans quelle mesure les études et innovations réalisées dans la CPP ont-elles été diffusées et valorisées ? Quels sont les succès qui peuvent être documentés ?
- Le dialogue stratégique avec l'équipe France a-t-il été à la hauteur des attentes ? Quels sont les succès, les défis qui limitent ce dialogue stratégique ainsi que les recommandations pour sa mise en œuvre ?

IV.7. IMPACT

Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours dont l'impact ne serait pas palpable à ce niveau du projet. Toutefois, cette étude pourrait donner des esquisses d'évaluation de l'impact du projet (positif ou négatif, primaire ou secondaire, à long terme ou à court terme, produit directement ou indirectement à la suite des interventions du projet, et intentionnel ou non intentionnel). Cela inclut la description des principales réussites et des échecs du projet à ce jour, et expliquer pourquoi ils ont eu lieu, de même pour les impacts imprévus (positifs ou négatifs). En particulier l'évaluation regardera les effets de certaines activités déjà réalisées notamment les activités de renforcement des systèmes de santé qui pourraient déjà avoir des effets aux différents niveaux du système sanitaire (Districts, Régions et national). L'évaluation répondra aussi aux questions spécifiques ci-dessous :

- Appréciation de l'impact actuel du projet sur la prévalence de la sous-nutrition chez les enfants de moins de 5 ans dans les zones concernées au bout des 2 années ?

Quel a été le progrès vers l'atteinte des objectifs spécifiques (outcome), tel que prévus par le projet ?

- Dans quelles mesures le projet Confluences en tant qu'instrument CPP a impacté sur le développement institutionnel d'ACF (niveau siège, régional et mission) ? Quels résultats ont été obtenus par rapport aux ambitions visées à travers ce mécanisme ? Comment l'organisation peut-elle mieux tirer profit de la tranche 2 de CPP ?
- Existe-t-il des impacts négatifs ou inattendus des interventions que la population a identifi   lors de la mise en   uvre des activit  s ? Quelles solutions ont   t   identifi  es par le projet pour r  soudre ces probl  mes ?
- Quels sont les principaux   l  ments pouvant mettre    mal les r  sultats obtenus ?

Les crit  res et questions ci-dessus seront utilis  s dans cette   valuation. Toutefois, apr  s la revue documentaire, l'  valuateur peut adapter ces crit  res et questions d'  valuation. Mais, toute modification majeure devra   tre approuv  e par l'  quipe d'Action contre la Faim et l'  valuateur, et refl  t  e dans le rapport de d  marrage.

V. METHODOLOGIE

V.1 METHODOLOGIE DE COLLECTE DE DONNEES

Pour r  pondre aux attentes d'Action contre la Faim (ACF) et celles des diff  rentes parties prenantes dans le cadre de la mission d'  valuation    mi-parcours du programme Confluences, une approche participative, inclusive et qualitative sera adopt  e. Celle-ci implique la collecte de donn  es par des m  thodes documentaires et la collecte de donn  es primaires sur le terrain. Cette m  thodologie est int  gr  e dans les trois phases principales du processus d'  valuation : la phase pr  paratoire, la phase de collecte des donn  es primaires, et la phase d'analyse et de rapportage.

V.1.1. Etude documentaire

L'  valuateur/trice conduira une revue documentaire des documents cl  s du projet et d'autres sources externes permettant de r  pondre au besoin d'information de cette   valuation. Les documents du projet, dont les rapports d'avancement, le rapport de l'  valuation finale de la phase une du projet, les rapports des diff  rentes   tudes r  alis  es dans le projet, les publications, les supports et mat  riels de communication, les vid  os, les enregistrements, et tout autre document pertinent seront consid  r  s comme sources secondaires.

V.1.2. La collecte de donn  es sur terrain et    distance

Technique de collecte de donn  es sur terrain

L'approche qualitative sera utilis  e pour la collecte de donn  es primaires sur le terrain    travers des entretiens structur  s et semi-structur  s avec les diff  rentes parties prenantes et les participants au programme. L'  valuateur/trice organisera des entretiens avec les parties prenantes cl  s du projet au niveau des 6 pays, des 2 si  ges (France et Espagne) et du bureau r  gional (personnel d'ACF, repr  sentants des partenaires locaux, autorit  s locales, et   ventuellement des repr  sentants des bailleurs de fonds). Il utilisera le format le plus appropri   pour ces entretiens, comme sp  cifi   dans le rapport initial. L'  valuateur/trice recueillera   galement des informations directement aupr  s des b  n  ficiaires, des agents communautaires et d'autres acteurs dans les zones d'intervention du projet. Pour enrichir la triangulation, il/elle pourra organiser des discussions th  matiques de groupe (b  n  ficiaires, non-b  n  ficiaires, informateurs-cl  s, travailleurs de la sant   et dirigeants) et des entretiens individuels et communautaires sur la base de questionnaires sp  cifiques. Il est obligatoire de recueillir les informations aupr  s du personnel d'Action Contre la Faim et des parties prenantes, y compris les services de sant  , les partenaires, les b  n  ficiaires et les agents communautaires/relais, le cas   ch  ant.

Visite sur terrain

L'évaluateur/trice visitera les sites d'opération du projet. Une liste des zones qui feront l'objet de ces visites pourra être proposée au sein de la proposition méthodologique et soumise à validation.

Collecte de données primaires à distance

L'évaluateur/trice prendra les dispositions nécessaires pour interviewer les parties prenantes clés du projet qui ne se trouveraient pas dans les missions échantillonnées pour les visites terrain. Cela inclut notamment le personnel d'ACF du siège de Paris et du ROWCA, ainsi que le personnel d'ACF des missions, les partenaires, les services techniques, et autres intervenants des missions qui ne seront pas visités.

5.1.3. Note de cadrage

À la fin de la phase d'étude documentaire et avant la mission sur le terrain, l'évaluateur/trice préparera une note de cadrage. Ce document sera écrit en français et inclura les éléments suivants:

- Les éléments clés des Termes de Référence (TdR) afin de démontrer que l'évaluateur/trice adhère aux TdR ;
- L'approche méthodologique de l'évaluation, y compris une matrice d'évaluation en annexe afin de préciser comment il/elle prévoit de recueillir les données nécessaires pour répondre aux questions d'évaluation et de souligner les limites et risques de la méthodologie, le cas échéant, ainsi que les mesures de minimisation de ces limites et risques ;
- Un chronogramme indicatif de réalisation des visites auprès des missions, partenaires et des communautés (dans lequel il sera tenu compte des périodes sensibles pour des motifs culturels, politiques ou religieux) ;
- Les méthodes de collecte et les outils de collecte de l'information pour la phase de terrain avec une attention particulière à la collecte d'informations auprès des missions et des partenaires ;
- Une présentation des grandes lignes du rapport d'évaluation ;
- La déclaration d'adhésion à la politique d'évaluation d'Action contre la Faim.
- La note de cadrage devra être approuvée par le comité de pilotage de l'évaluation sur la base des contributions d'autres parties prenantes.

V.2. ECHANTILLONNAGE

Le(la) consultant(e) pourra choisir la méthode la plus adaptée selon les circonstances, mais devra justifier son choix. L'échantillonnage probabiliste ou non probabiliste pourra être utilisé pour sélectionner les personnes à interroger. Cependant, en cas de recours à une ou des méthodes non probabilistes, il (elle) devra fournir les raisons et les critères de sélection.

V.3. DEBRIEFING ET ATELIER AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'évaluateur/trice visitera les sites d'intervention du projet. Une liste des zones à visiter sera proposée dans la méthodologie et soumise à validation. L'évaluateur/trice utilisera toutes les données secondaires disponibles, issues notamment du suivi du projet, ainsi que toutes données statistiques pertinentes.

L'évaluateur/trice animera un atelier d'apprentissage avec les pays participants au projet pour présenter les conclusions préliminaires aux parties prenantes et aux acteurs locaux et nationaux. Il/elle recueillera les commentaires sur les conclusions, créera un consensus sur les recommandations et élaborera un rapport d'atelier axé sur les leçons apprises et les améliorations proposées pour la tranche 2 du projet. Les retours et commentaires des parties prenantes seront inclus dans le rapport final de l'évaluation.

VI. LIVRABLES

Les éléments suivants sont les livrables de l'évaluation que l'évaluateur remettra à ACF :

Livrables	Echéance
Rapport de démarrage (la matrice des questions d'évaluation doit y être annexée)	30/09/2024
Première version du rapport d'évaluation	20/10/2024
Version finale du rapport d'évaluation	05/11/2024
Une note de synthèse et les supports des présentations	05/11/2024
Une annexe dédiée aux recommandations relatives à la prochaine phase du programme	05/11/2024
Restitution	12/11/2024

Tous les livrables doivent être soumis en français et suivre le format partagé par ACF. La qualité des livrables sera évaluée, discutée et approuvée par le comité de pilotage de l'évaluation.

VII. GESTION DE L'EVALUATION ET PLAN DE TRAVAIL

Un comité de pilotage de l'évaluation a été mis en place au sein du projet. Il est en charge de gérer toutes les étapes de l'évaluation, ainsi que la revue et la validation de tous les produits. Ces termes de référence de l'évaluation ont été élaborés de manière participative par le comité de pilotage, avec les contributions des parties prenantes concernées. Un point focal a été désigné pour gérer toutes les communications entre le comité de pilotage et le (la) consultant(e). Il sera le responsable de cette évaluation à l'échelle du projet.

L'évaluateur(trice) rendra compte directement au responsable de l'évaluation. L'évaluateur soumettra tous les livrables de l'évaluation directement et uniquement au responsable de l'évaluation. Le responsable de l'évaluation les transmettra au comité de pilotage pour commentaires/revues/validation.

Le responsable de l'évaluation consolidera les commentaires et les enverra à l'évaluateur à la date convenue entre le comité de pilotage et l'évaluateur ou dès réception des commentaires du comité de pilotage.

L'évaluateur tiendra compte de tous les commentaires pour finaliser les livrables et les soumettra au responsable de l'évaluation pour une deuxième révision. Si le comité de pilotage a encore des commentaires, d'autres échanges auront lieu. Ensuite, le responsable de l'évaluation communiquera la version finale du rapport au comité de pilotage et aux parties prenantes concernées (conformément au plan de diffusion).

En cas de besoin, le responsable de l'évaluation pourra organiser des réunions entre le comité de pilotage et le (la) consultant(e) pour discuter des retours formulés et des réponses reçues du (de la) consultant(e).

VII.1. TENTATIVE DE PLAN DE TRAVAIL

Tableau : Pan de travail après contractualisation de l'évaluateur

Activités	Nombre de jours	Dates
Briefing de l'évaluateur	0.5	15/09/2024
Revue documentaire et rédaction du rapport de démarrage	5	30/09/2024
Collecte de données	Min. 8	10/10/2024
Version 1 du rapport d'évaluation	Min. 5	20/10/2024
Aller-retour entre l'évaluateur et le comité de pilotage	Min. 8	30/10/2024
Finalisation et validation du rapport	Min. 3	05/11/2024
Réunion de restitution	0.5	11/11/2024
Total	30	

VIII. PROFIL DE L'ÉVALUATEUR

L'évaluation sera effectuée par un(e) ou plusieurs Experts(es) en évaluation avec le profil suivant :

- Expérience significative dans le domaine de l'évaluation de projets humanitaires/développement ;
- Diplôme pertinent ou expérience équivalente liée à l'évaluation à entreprendre ;
- Expérience considérable dans la coordination, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de programmes ;
- Expérience attestée dans les méthodes d'évaluation (qualitatives et participatives, notamment pour la conception de l'évaluation, la collecte des données et l'analyse empirique) et expérience de l'application des méthodes appropriées pour évaluer le caractère inclusif et pérenne des approches de programme ;
- Connaissance des questions liées à l'urgence, aux crises humanitaires et au contexte des programmes dans les pays de mise en œuvre (Cameroun, Tchad, Madagascar, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mauritanie) en lien avec les crises spécifiques à ces pays ;
- Expériences en santé et sécurité nutritionnelle seraient un plus ;
- Compétences de communication et expérience dans la facilitation d'ateliers ;
- Compétences à écrire des rapports clairs et pertinents (il peut être demandé de fournir des exemples de travaux précédents) ;
- Maîtrise parfaite du français ;
- Compréhension des exigences et règles des donateurs, notamment AFD ;
- Capacité à gérer le temps et les ressources imparties et à travailler dans des délais courts ;
- Bonne maîtrise du cadre logique, des approches d'évaluation participative et des outils de prise en compte et d'intégration du genre et des groupes vulnérables dans le cycle de projet.

IX. ASPECTS JURIDIQUES ET ETHIQUES

Le rapport final d'évaluation (préliminaire et finale) est la propriété exclusive d'ACF et du bailleur concerné. Action contre la faim sera le principal destinataire de l'évaluation et ses résultats pourraient avoir un impact sur les stratégies opérationnelles et techniques. Action contre la Faim est susceptible de partager les résultats de l'évaluation ou toute publication relative à celle-ci avec les groupes suivants :

- AFD et les bailleurs des projets socles ;
- ACF France, ACF Espagne et réseau ACF ;
- Les missions d'ACF ;
- Partenaires locaux ;
Partenaires gouvernementaux ;

L'évaluateur devra veiller à ce que ses productions puissent être lisibles, accessibles et compréhensibles par tout type d'acteurs.

Action contre la Faim accordera une attention particulière au respect des valeurs éthiques dans le déroulement de l'évaluation et en particulier :

- A l'indépendance de l'équipe d'évaluation ;
- Au respect de l'anonymat et de la confidentialité des personnes interrogées ou des sources de vérification ;
- A l'attention particulière portée à l'intégrité des membres de l'équipe d'évaluation, la rigueur et le respect de l'exactitude.

IX.1. RESPONSABILITES

- L'expert(e) et l'ensemble du personnel recruté par l'évaluateur/trice sur la consultance, devront toujours respecter les règles de sécurité en vigueur pour le personnel d'Action contre la Faim, en s'engageant par écrit à cet effet : une décharge sera signée sur place.

- Le/la consultant/e et l'ensemble du personnel recruté pour la consultance sur place, doit entièrement respecter le Charte d'Action Contre la Faim.
- L'Évaluateur/trice et l'équipe d'évaluation recevront un briefing sécurité spécifique avant le démarrage de la consultance par le point focal sécurité d'Action contre la Faim et la Coordinatrice Logistique.
- L'évaluateur/trice et son équipe sont obligé(e)s de respecter les consignes de sécurité données par le point focal sécurité mission / Coordinateur(trice) Logistique.
- Tous les frais pour les déplacements internationaux, éventuel coût de visa, le logement, les frais de nourriture sont à la charge du consultant qui les inclura dans son offre financière.
- Le(s) traducteur-trice/interprète(s) pendant le séjour sur le terrain seront organisés avec l'appui du/de la consultant(e) et intégrés dans les coûts de la consultance.
- Le logement et le transport local (véhicule location, essence et conducteur) pendant les voyages sur le terrain seront inclus dans les coûts de la consultance).
- Le/la consultant/e devra avoir ses propres équipements nécessaires à l'évaluation (ordinateur, appareil photo, téléphone, etc.).

X. SELECTION DE LA CANDIDATURE

Composition du dossier de candidature

Le (la) consultant(e) ou le cabinet de consultance doit soumettre la documentation suivante :

- Le CV du/des membre(s) de l'équipe d'évaluation et leurs rôles dans l'évaluation ;
- Compréhension des TDR et proposition de méthodologie (ceci pourra être affiné une fois le/s candidat (s) sélectionné(s)) ;
- Proposition d'une matrice d'évaluation ;
- Un calendrier d'exécution de l'évaluation (ceci pourra être affiné une fois le/s candidat/s sélectionnés), qui indique également la disponibilité des experts pendant la période prévue (ACF se réservent le droit de résilier le contrat si les consultants convenus ne sont pas disponibles au début de l'évaluation et si aucun remplacement adéquat ne peut être fourni) ;
- Une offre financière détaillée incluant tous les frais intrinsèques à la mission (budget entre 30000 et 40000 Euros).

Le consultant sera recruté sur la base de la comparaison de l'offre technique et une négociation sur les honoraires, basée sur le budget proposé.

Comment postuler :

Le dossier sera à envoyer par mail aux adresses suivantes: imbodj@wa.acfspain.org; mkakule@wa.acfspain.org et hsandabagnou@wa.acfspain.org.

La date de clôture de réception des offres est le 31 août 2024 à 17 h00 (GMT).